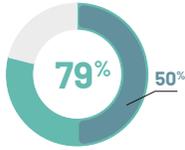


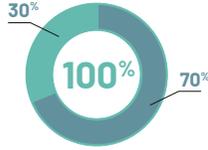
## Chiffre clés de l'expérimentation



79% des personnes souffrent d'addiction et 50% d'une pathologie somatique chronique



80% des personnes toujours logées 2 ans après



100% de pathologies sévères dont 70% de schizophrénies et 30% de bipolarité

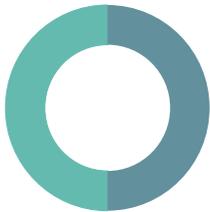
Age moyen des personnes accompagnées : 38 ans

Durée de séjour en hospitalisation divisée par 2

2/3 d'hommes ayant vécu en moyenne 8,5 ans sans chez-soi et 4,5 ans à la rue

## Financements

50%  
ONDAM  
sur les actions  
rétablissement



50%  
BOP 177  
sur les  
activités d'IML

Coût à la place : 14 000 € contre 30 000 € de coût induit de dépenses publiques par la personne avant son entrée dans le dispositif.

# Bien vivre avec sa maladie

## Les équipes d'orientation

> **Unité Mobile Action Psychiatrie Précarité (UMAPP)**  
Tél. 02 35 98 00 71 - umapp@ch-lerouvray.fr

> **L'Equipe mobile Le Lien**  
Emergence-s  
Tél. 02 35 15 98 01 - LeLien@emergence-s.fr

> **Equipes CSAPA/CAARUD**  
Association La Boussole  
Tél. 02 35 89 91 84 - csapa@laboussole.asso.fr

> **Equipes CSAPA/CAARUD**  
Association La Passerelle  
Tél. 02 35 78 00 50 - secretariat@lapasserelle76.fr

> **SMPR Service Médico-Psychologique Régional**  
Tél. 02.35.73.50.02  
secretariat.smprouen@ch-lerouvray.fr

> **Les PASS de la métropole**  
PASS CHU Rouen  
Tél. 02 32 88 02 69 - passrouen@chu-rouen.fr

PASS CHI d'Elbeuf  
Tél. 02 32 96 27 75 - pass.elbeuf@chi-elbeuf-louviers.fr



contact@ucsdrouen.fr

commission@ucsdrouen.fr



02 79 51 99 99



## un Chez-soi d'abord



## Le rétablissement !

## Le dispositif



GCSMS Rouen Métropole

#espoir #réductiondesrisquesetdesdommages #forces  
#rêves #choix #pouvoiragir #logement #rétablissement



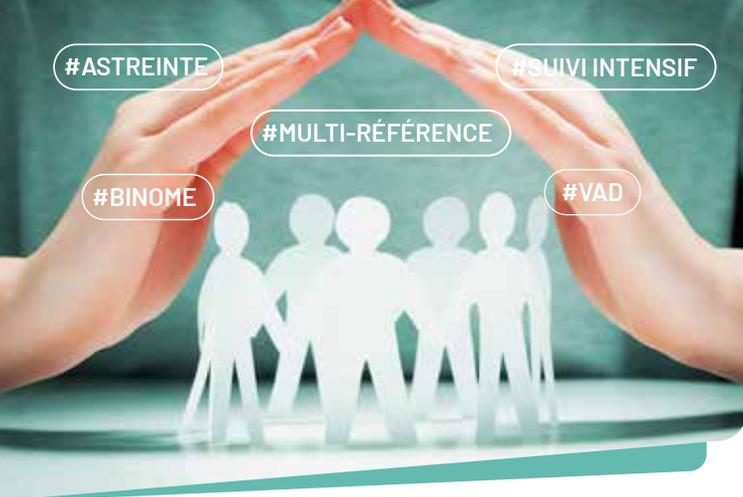
#ASTREINTE

#SUIVI INTENSIF

#MULTI-RÉFÉRENCE

#BINOME

#VAD



## Le public

Ce programme phare de la politique du Logement d'Abord s'adresse aux personnes sans-abris les plus vulnérables qui présentent des troubles psychiques sévères et qui échappent aux dispositifs classiques.

## Les critères

- > Volontaire pour être logé et accompagné
- > Diagnostic de pathologie mentale sévère
- > Itinérance absolue et/ou logement précaire
- > Avoir des besoins élevés d'accompagnement
- > Etre en situation régulière/bénéficiaire de droits potentiels ou effectifs

## Les modalités d'orientation et d'inclusion

- > Une commission, 3 admissions mensuelles pendant 2 ans
- > Un objectif : 100 places dans la métropole rouennaise fin 2023.
- > Une demande d'admission auprès d'équipe d'orientation pour la constitution d'un dossier.

## Le dossier

- > Lettre manuscrite de demande
- > Validation du critère médical
- > Questionnaire complété
- > Echelle de mesure MCAS

## Une équipe pluridisciplinaire

Médiateurs de santé pairs, travailleurs sociaux, Infirmiers, médecin, psychiatre, professionnels de la gestion locative secrétaire, cadres...

Intervient **en binôme** et **en multi-référence**, avec un ratio de **1 professionnel pour 10 locataires**.

## Le processus d'admission



## Accompagnement

- > **Contrat de sous location**
- > Contrat **individuel d'accompagnement**
- > **Visite à domicile** 1 fois par semaine (VAD)
- > **Aller vers** : lieu résidentiel
- > **Bail glissant**
- > **Permanence téléphonique**

07 48 10 92 11

- > Logement et relogement **rapide** (déménagement, emménagement)
- > Une palette de **services**

Santé

Loisirs

Logement

Travail

Droits

Lien social

- > Des instances de participation (assemblée des locataires, générale, formations)



## La politique du logement d'abord pour les plus vulnérables

- > Pas de caractère prédictif de réussite, ni d'étape préalable
- > Inconditionnalité à l'accès au logement
- > Séparation des services d'accompagnement et de gestion locative
- > Déménagement et solutions de répit comme outils d'un parcours

